



Société en Nom Collectif

Khélus Club

VILLAGE CLUB KHELUS

Gujan Mestras le 29 décembre 2025

Je soussigné Anthony BRU en ma qualité de gérant de La SNC KHELUS Club, décide de mettre à disposition de l'association Animation Khelus Club, association loi 1901, les infrastructures d'animation à l'identique de l'année 2025.

L'association aura la charge de faire les appels de cotisations de redevance et la gestion du budget et de l'animation du village Khélus au sein de la propriété de la SNC KHELUS pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Cette mise à disposition est temporaire et gratuite. Cette mise à disposition prendra fin automatiquement au 31 décembre 2026.

Au terme de la présente, les lieux seront restitués au propriétaire sans indemnités et à première demande. A défaut, l'association Animation Khelus Club s'expose à des poursuites judiciaires outre le paiement d'une indemnité d'occupation. En toute hypothèse, il n'est par la présente conféré à l'association aucun titre d'occupation ni de bail sur la propriété mise à disposition.

L'association d'animation du village Khélus prendra les lieux dans leur état actuel sans recours contre la SNC KHELUS CLUB ni possibilité d'exiger de ce dernier la mise en œuvre de travaux ou de mise en conformité des lieux délivrés qui sont intégralement transférés à l'association pour l'année 2026. Il est fait interdiction à l'association Animation Khelus Club d'engager sur la propriété, tout travaux sans accord express et préalable de la SNC Khélus Club.

Enfin, l'association Animation Khelus Club aura la charge de l'assurance des lieux et supportera le paiement des charges de propriété des lieux mis à disposition.

Ce document est à valoir à qui de droit.

Bon pour acceptation sans réserve, le Président de l'association Animation Khelus Club.


François GIOVINAZZO

le 8 Janvier 2026

20 Allée des Fragnons- 33470 GUJAN-MESTRAS

S.N.C. au capital de 40.880 € - R.C. 1983 B 00893 - SIRET 328 221 973 00045 - APE 6820B - I.V.A. C.E.E. : FR 16 328 221 973